



## **Rapport d'activités 2016**

### **Organisme : Association « la Voix de l'Enfant » à Nabeul**

Le but de l'Association est d'aider les enfants en difficulté. Elle a pour objectif général de lutter contre toute forme d'exclusion de l'enfance et de défendre le droit de l'enfant et surtout de l'enfant né hors mariage.

L'Association à Nabeul continue à assurer 2 activités

1°) Une « Crèche » pour petits enfants sans soutien familial

2°) Un Centre « J'ai droit à ma maman » pour « mamans – célibataires »

**E-mail:**     lavoix\_del'enfant@yahoo.fr

**Tel :**        72 272 286- 95364344

### **La Crèche**

L'Unité de vie est le cœur de notre Association, elle a pour vocation de recueillir tout enfant en situation d'abandon ou confié en « garde provisoire » par le délégué de protection de l'enfance.

#### **L'accueil des bébés**

Tout enfant rentre à la crèche s'il ya une place car notre capacité est de 12 bébés.

Le bébé vient de l'hôpital s'il ya une place vide et il rentre avec un dossier complet préparé par l'Assistante Sociale et le suivi continue pendant que le bébé est au centre.

Chaque Assistante maternelle est un référent pour un bébé ou deux. Elle le suit, l'observe, s'occupe de ses soins, de son évolution psychique, psychomoteur, physique (alimentation, jeux, sommeil, maladies...)

#### **Le jeu**

Le jeu est un soin très important dans notre travail et aide à la croissance de l'enfant et son développement.

Ça construit sa personnalité et change le caractère de l'enfant.

Avec le jeu l'enfant devient souriant, concentré, calme et sociable.

Aussi les puéricultrices suivent pendant 1 à 2 ans une formation offerte par Santé Sud pour faire un travail humanitaire professionnel.

### Le départ de ces enfants

Le bébé quitte la crèche pour 3 directions :

1. soit avec sa mère biologique et ça lorsque la mère biologique sera capable (matériellement, foyer, travail...) d'assumer la responsabilité de son enfant, elle le récupère avec un suivi d'équipe de notre Unité « J'ai droit à ma maman ».

2. soit avec sa famille adoptive et ça lorsqu'un enfant est en bon état physique, psychique et juridique. Il pourra alors être confié à une nouvelle famille, à des parents qui sont en attente d'un enfant, cadeau de leur vie.

La puéricultrice prépare le bébé qui va partir (et les autres bébés) en lui parlant de sa famille et de la nouvelle vie qui l'attend. La maman adoptive visite le bébé plusieurs fois pour qu'il s'adapte à elle et qu'elle connaisse ses habitudes et tout ce qui fait sa vie dans la crèche.

La directrice prépare son album où elle écrit son histoire dans la crèche avec un CD des photos et elle informe la responsable et la présidente le jour du départ.

3. soit à SOS Village d'enfants. Certains à notre regret doivent être confiés à cette institution vue que leurs mamans ne peuvent pas les récupérer et ne veulent pas l'abandonner à l'adoption.

### Ce qui retarde le départ du bébé

1. la recherche du nom patronymique du bébé (l'ADN)

2. l'hésitation de la mère biologique devant le juge au sujet de sa décision de reprendre ou non son enfant.

3. En 2016, 3 enfants sont handicapés

4. retard dans les procédures juridiques

**De plus nous avons la chance d'avoir des bénévoles fidèles, compréhensives et conscientes. Elles ont aidé les bébés surtout psychiquement en les faisant sortir, les promenant et aussi en jouant avec eux dans la crèche.**

## Nombre d'enfants en 2016

	Nombre
Enfants passés par le centre	32
Enfants partis en adoption	7
Enfants partis en kefala (famille d'accueil)	6
Enfants repris par leurs mères biologiques	4

### Les activités en 2016

- visite des jardins d'enfants, des écoliers, les étudiants....pour faire connaître l'association
- visite des hôtels
- faire une pièce de théâtre
- visite des Associations qui soutiennent les enfants
- faire une porte ouverte
- participation aux points de vente
- faire des appels pour des couffins de ramadan et vêtements de l'Aïd
- faire une journée dans des facultés
- faire un repas vendu
- des réunions et formations pour l'équipe de l'association.

### *Unité « J'ai droit à ma maman »*

#### *Objectifs :*

La situation des mamans célibataires reste préoccupante : elles sont encore très rejetées, elles ne trouvent pas facilement un logement et sont très isolées par rapport surtout à leurs familles. Ces femmes se regroupent parfois à 2 ou 3, ce qui augmente le risque de prostitution.

L'unité « j'ai droit à ma maman » est destinée à améliorer cette situation. Notre objectif est de fournir un lieu d'écoute et d'encadrements au profit de bénéficiaires dans une perspective de réponse aux différentes attentes du couple mère - enfant sur les plans psychologique, juridique, économique et social.

#### *Activités du centre :*

### **1. Encadrement psychologique :**

- Toutes les mères ou les futures mères sont accueillies au sein de l'association pour les écouter, les comprendre, les orienter, les aider en les respectant.
- Des séances d'écoutes sont programmées aussi pour les enfants des mères célibataires à l'âge scolaire en cas de besoin.

## **2. Soutien juridique :**

- la reconnaissance patronymique et de pension alimentaire. De ce fait l'association prend en charge les frais de procédures et de Notaire
- inscription de 3 enfants aux états civils et il reste encore 8 autres
- reconnaissance patronymique pour 5 enfants des mères célibataires.
- le nom fictif pour 4 enfants puisque le père biologique est inconnu.
- faire marier des mamans

## **3. Suivi scolaire :**

- prise en charge des fournitures scolaires et les cartables pour 55 enfants des mères célibataires.
- réunions avec les mères dont les enfants sont scolarisés pour suivre les résultats
- le paiement des garderies scolaires ou cours supplémentaires pour 17 enfants des mères célibataires avec le suivi.

## **4. La réinsertion économique :**

Pour améliorer le niveau économique de certaines mères célibataires l'association a financé quatre micros projets pour quatre mères vivants avec leurs enfants. Ces mères ont déjà suivi des formations dans leurs domaines de travail ainsi que dans la gestion des micros projets

## **5. Suivi de Santé :**

- Aide d'un enfant âgé de 5ans et ayant une surdité aigue par l'appareil et par le paiement des cours d'orthophoniste.
- Suivi d'un enfant de 8ans et qui a « Myopathie de Duchenne ».
- Aide aux médicaments pour soigner les enfants.

## **6. Autres types d'aides :**

- aides matérielles : du lait pour bébés (boîtes), des couches, des vêtements, de la nourriture, des médicaments, des jouets...
- prise en charge du transport pour faire l'analyse de l'ADN ou pour régler la situation juridique de leur enfant
- des visites à domicile aux mères pour s'assurer des conditions de vie de la mère et de son enfant.
- médiation au sein de la famille.

## **7. Autres activités :**

- Dans le cadre du partenariat avec l'Association Santé Sud nous avons organisé des réunions avec les mères dont le sujet était « Pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des mères célibataires ».
- Dans le cadre du dépistage précoce du cancer du sein une réunion a été organisée pour les mères pour les informer et pour faire une séance de dépistage avec la sage femme.
- -Pendant les vacances d'hiver, une sortie au festival international de théâtre de l'enfant pour voir une pièce de théâtre.
- Pendant les vacances scolaires une sortie a été organisée pour les enfants et leurs mères à « Carthage Land ».
- Au mois de Ramadhan, aide aux couffins de ramadhan ainsi que les vêtements de l'Aïd.